

## Engagement financier 2026/2027

La contribution familiale permet le financement et l'entretien des bâtiments du lycée, l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif, les frais administratifs et ceux propres à la nature catholique de l'établissement. **Sans ces contributions nous ne pourrions exister.**

Afin de tenir compte de la situation de chacun, nous vous proposons cinq tranches.

Toute situation singulière est envisageable en prenant rendez-vous avec le chef d'établissement.

Pour les familles choisissant le tarif A le dossier d'aide de la région (transport, restauration) vous sera transmis.

	A	B	C	D	E
Revenu fiscal de référence du foyer	- de 20000€	20001 à 25000 €	25001 à 35000 €	35001 à 45000 €	+ de 45000 €
Contribution annuelle	550 €	790 €	1 120 €	1 410 €	1 500 €
Contribution mensuelle (10 mois)	55 €	79 €	112 €	141 €	150 €

**Seul le tarif E n'est pas soumis à un justificatif.** En cas d'absence de justificatif pour les tarifs A à D, le tarif E s'appliquera.

**Cela ne comprend pas :**

- La gestion des livres (Carte Atout Normandie),
- Le participation pour la psychologue scolaire,

Et pour les personnes concernées,

- La participation pour les voyages scolaires,
- Les photos scolaires,
- Le TOEIC (pour les terminales),
- La cotisation annuelle pour l'APEL,
- La cotisation pour l'Association Sportive (30 €)
- La cotisation pour l'option EPS incluant la cotisation pour l'AS (110 €)

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants bénéficient d'une réduction de 10% sur la contribution familiale pour le 2<sup>ème</sup> enfant et de 30% pour le troisième enfant.

L'assurance scolaire est comprise dans la contribution annuelle.

### Restauration :

Choix possibles	Prix Unitaire	Modes de règlement
Repas occasionnel	7 €	Facture et prélèvement trimestriel
3 repas par semaine	6,60 €	Montant annuel réparti sur 10 mois et prélevé mensuellement avec la contribution familiale
4 repas par semaine	6,45 €	
5 repas par semaine	6,25 €	

Les forfaits de 3, 4 ou 5 jours sont à choisir par les familles à la rentrée.

Pour les forfaits 3 et 4 jours, les jours sélectionnés sont fixes pour des raisons d'organisation de la restauration et de facturation.

Le coût annuel de la restauration est calculé sur le nombre de semaines de cours. **Seules les absences pour maladie, supérieures à une semaine pourront être déduites du forfait choisi.**